



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE - SDAP DU PUY DE DÔME

DOSSIER APPROUVÉ

COMMUNE DE PONT DU CHÂTEAU

Z.P.P.A.U.P DÉLIMITATION

- Délimitation de la ZPPAUP
- Secteurs de la ZPPAUP
- UP1** Zone urbaine (secteur historique et patrimonial)
- UP2** Zone urbaine traditionnelle ("mariniers", faubourgs, tissus ruraux)
- UP3** Zone d'abords modernes
- NP** Zone naturelle (l'Allier)
- Parcellle concernée par une servitude non ædificandi (construction interdite)
- Parcellle concernée par une servitude non altius tollendi (hauteur limitée)